



RÉSUMÉ

Mémoire relié à l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Position du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour conjointement avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour

Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Octobre 2013

MISE EN CONTEXTE

MRC de Bécancour

La MRC de Bécancour mobilise et agit pour le mieux-être des municipalités en favorisant une vision commune pour son développement tel que l'aménagement de son territoire, la culture ou les communautés rurales. Dans ce sens, la MRC travaille conjointement avec les municipalités sur les enjeux du territoire afin d'y planifier des actions en conséquence pour vous offrir un environnement agréable où il fait bon vivre, travailler, visiter, et ce, avec un souci du développement durable. C'est une région dynamique qui est située au centre des grandes villes et près des axes routiers; autoroutes 20, 30 et 55.

Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour

Le CLD de la MRC de Bécancour est une corporation à but non lucratif mandatée par la MRC de Bécancour et le gouvernement du Québec afin d'assurer le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion et l'animation du milieu sur le territoire. Le CLD est gouverné par un conseil d'administration de 13 personnes composé d'élus municipaux, de représentants socio-économiques et de différentes personnes ressources.

Acteur économique central du milieu, le CLD constitue la porte d'entrée locale donnant accès à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux et paragouvernementaux offerts aux promoteurs et aux entreprises de la MRC de Bécancour.

Mise en situation

Le CLD et la MRC de Bécancour se réjouissent qu'IFFCO Canada ait choisi d'implanter une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. La venue de cette industrie est un apport économique important pour la région de la MRC de Bécancour et ses environs. La région a grandement besoin de cette usine pour atténuer les répercussions économiques, l'exode des jeunes et des travailleurs de qualité et d'assurer un avenir prospère.

La position mise de l'avant dans ce mémoire est en lien **avec les aspects de l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée qui sont directement liés aux notions de développement économique.** Pour la région, l'implantation d'une usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée est un enjeu crucial et directement associé avec l'attractivité et la compétitivité de la région dans le secteur agricole.

Le CLD et la MRC de Bécancour recommandent qu'il y ait l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée accompagné d'une stratégie qui tient compte des préoccupations et des attentes exprimées par la communauté.

PORTRAIT DE LA RÉGION

La MRC de Bécancour comprend 12 municipalités et la communauté abénaquise de Wôlinak regroupant plus de 20 000 citoyens. La MRC occupe une superficie totale de 1 133 km².

Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante tant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour. Au plan économique, la MRC se caractérise par l'importance de ses parcs industriels.

Le territoire de la MRC de Bécancour présente, nonobstant le Parc industriel et portuaire de Bécancour, **un visage essentiellement agricole**. La MRC de Bécancour est située dans la troisième région administrative la plus productive d'un point de vue agricole au Québec. **La zone agricole**, protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, **constitue 95 % du territoire** de la MRC avec **une superficie de 645 908 hectares**. De ce chiffre, **42 % de la zone est cultivée**.

Deux principaux constats ressortent des différents documents de planification de la MRC de Bécancour :

- L'agriculture génère des retombées économiques majeures sur le territoire de la MRC. On compte près de 460 entreprises agricoles (selon les statistiques de 2006) soit 13,4 % des entreprises de la région Centre-du-Québec.
- L'activité économique du secteur agricole demeure donc un enjeu décisif pour la MRC de Bécancour, particulièrement pour les petites municipalités rurales en déclin, où il représente souvent la principale industrie dont Saint-Sylvère, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Lemieux, Fortierville, Sainte-Françoise, Parisville et Sainte-Sophie-de-Lévrard.

RÔLE DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR DANS LA MRC DE BÉCANCOUR

Implanté dans les années 1960, le Parc industriel et portuaire de Bécancour situé en bordure du fleuve Saint-Laurent a pour mission de favoriser le développement économique du Québec, en développant et en exploitant ce territoire. Il s'agit d'un des plus grands parcs industriels au Canada, destiné à la localisation d'industries à grande surface. Il jouit de la proximité de main-d'œuvre de qualité, de centres universitaire et collégial. Selon le rapport du profil économique des régions Mauricie et Centre-du-Québec, préparé par l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières en décembre 2012, deux travailleurs sur dix, dans les entreprises du Parc industriel et portuaire de Bécancour sont des résidents du territoire. Aux emplois s'ajoute tout un ensemble d'entreprises et de fournisseurs au service des grandes entreprises du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Ces emplois indirects procurent donc une valeur positive à l'économie régionale.

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Le schéma d'aménagement établit les balises de la politique d'aménagement qu'entend suivre la MRC de Bécancour en termes de planification du territoire. Ces grandes orientations traduisent le consensus établi entre les différentes instances politiques municipales, régionales et gouvernementales.

L'implantation de l'usine de production d'engrais, sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour cible cinq grandes orientations déterminées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

- 1- La reconnaissance du Parc industriel et portuaire de Bécancour à titre de pôle industriel est un objectif clairement défini dans ce concept.**

- 2- Les axes de transports terrestres, le réseau ferroviaire et les infrastructures portuaires constituent des éléments de première importance au niveau de l'organisation et du développement du territoire et doivent faire l'objet d'une attention particulière.**

- 3- Promouvoir le développement industriel s'inscrit dans les grandes orientations et favorisera l'implantation de nouvelles entreprises.**

- 4- L'implantation d'une usine de production d'engrais assure un approvisionnement fiable à nos producteurs agricoles.**

- 5- Reconnaître l'agriculture comme un volet économique important est primordial mais nous devons être conscients que la venue du Parc industriel et portuaire de Bécancour a modifié en profondeur la trame économique régionale.**

Le maintien d'une économie dynamique et diversifiée est essentiel et s'appuie sur des objectifs clairs dont la reconnaissance du Parc industriel et portuaire de Bécancour comme moteur de l'économie régionale.

Plan de gestion de la zone inondable

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parc a établi **un cadre normatif applicable à la zone inondable du Parc industriel et portuaire de Bécancour en y intégrant des mesures provenant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**. Ces éléments, intégrés au schéma d'aménagement et de développement révisé, ont engendré des impacts sur l'implantation et la consolidation des infrastructures en place.

La MRC de Bécancour, en partenariat avec les divers intervenants du milieu, a procédé à l'élaboration d'un tel plan de gestion pour le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, afin de mettre en place des mesures particulières s'appliquant à cette partie du territoire. Le document intitulé : « ***Plan de gestion des plaines inondables du Parc industriel et portuaire de Bécancour - phase 1 : secteur situé en bordure du fleuve Saint-Laurent*** ». Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable entreprise sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

En résumé, la réalisation du plan de gestion de la zone inondable sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour et l'intégration de dispositions particulières à ce territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé **assurent une consolidation des infrastructures existantes, permettent l'implantation de nouvelles constructions dans une perspective de consolidation, assurent la sécurité publique des personnes et des biens et protègent et restaurent le milieu naturel**.

IMPACTS ÉCONOMIQUES

L'implantation de l'usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée engendrera plusieurs impacts économiques positifs et significatifs pour les communautés du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le complexe industriel représente **un investissement de 1,2 milliard de dollars**. Il est prévu une contribution de **524,7 millions de dollars au produit intérieur brut (PIB)**, et des **dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 270 millions de dollars**.

Durant la construction l'usine créera, sur une période de trois ans, entre 1 000 et 1 500 emplois. Durant l'exploitation, il est prévu l'embauche d'environ 250. À eux s'ajouteront plusieurs emplois indirects, environ 500, notamment via des sous-traitants.

IMPACTS ÉCONOMIQUES CHEZ LES FOURNISSEURS, LA SOUS-TRAITANCE, LES PARTENAIRES ET LES AGRICULTEURS

L'usine de production générera des retombées pour les fournisseurs et la Coop fédérée, partenaire du projet.

Les membres de la Coop pourront bénéficier à la fois d'un approvisionnement garanti et des retombées associées à la participation financière de la Coop dans IFFCO Canada.

Un des fournisseurs, le Parc industriel et portuaire de Bécancour, bénéficiera des revenus pour les transactions via la voie maritime.

AUTRES IMPACTS

La présence de grands promoteurs industriels a des conséquences importantes sur l'occupation du territoire et sur la dynamique sociospatiale. Aujourd'hui, des mesures sont prises afin de mieux prévoir et gérer les changements induits par la réalisation de grands projets, notamment à travers la procédure formelle d'évaluation environnementale et la réalisation d'études d'impact.

Les principaux enjeux auxquels doit faire face la nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée au plan de l'environnement sont :

- l'efficacité énergétique et énergies renouvelables;
- la réduction et captage du CO₂;
- la production d'hydrogène.

Nous observons une volonté de la part du promoteur à vouloir innover et se conformer sur le plan environnemental. Lors de la première présentation faite devant la commission permanente du conseil des maires en février 2013, il avait été prévu que l'usine s'implante sur un site vierge. Aujourd'hui, l'usine s'implantera sur le site de l'ancienne usine Norsk-Hydro. De plus, nous constatons une nette amélioration de réduction des émissions atmosphériques depuis le début du projet à aujourd'hui.

Le CLD et la MRC de Bécancour sont conscients de l'importance des impacts sur l'environnement dans la région. Par contre, si ceux-ci répondent aux normes des différents paliers gouvernementaux et qu'un plan de gestion stratégique est conforme, alors la nouvelle usine doit être perçue comme un pilier de l'activité économique régionale et non un frein à son développement.

En prévision de retombées attendues à plus long terme, surtout pour l'économie locale et régionale, mais par extension pour la vie de la communauté, des compromis doivent être consentis par les résidents du voisinage quant aux impacts environnementaux, dans une sorte de solidarité pour le développement de leur collectivité.

IMPACTS SOCIAUX

Le marché de l'immobilier

Les municipalités ont réellement besoin de l'apport économique du Parc industriel et portuaire de Bécancour sur le territoire de la MRC, pour la présence dynamique des familles de travailleurs qui les choisiront à titre de lieu de résidence et aussi, pour les dépenses et les investissements qu'ils feront dans leur milieu.

Engagement social auprès de la communauté

Aux audiences des 3 et 4 septembre dernier, IFFCO Canada a annoncé son intention d'être un contributeur dans la communauté. Nous sommes contents de l'engagement manifesté par l'entreprise à contribuer au développement socio-économique régional, pendant sa construction et au cours de son exploitation.

RECOMMANDATION

Le CLD et la MRC de Bécancour recommandent donc :

- L'implantation de l'usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;
- Que le développement de l'usine tienne compte des préoccupations et des attentes exprimées par la communauté;
- Que l'usine privilégie, à compétences égales, les candidats des régions Centre-du-Québec et Mauricie dans le processus d'embauche du personnel requis pour l'exploitation de l'usine;
- Que l'usine priorise les entreprises des régions Centre-du-Québec et Mauricie, dans la mesure où celles-ci se qualifient pour les mandats et que leur offre est concurrentielle, dans les mandats de sous-traitance et comme fournisseurs.